



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

## Section départementale des Bouches du Rhône

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

### Stagiaires PE2

### N°7 mai- juin 2009

### Mouvement : groupe de travail jeudi 4 juin 2009

#### Permanence téléphonique jeudi 4 juin à partir de 16 h

- Nous tiendrons une permanence le mercredi 27 mai dans la cour de la cafétéria, le jour où vous viendrez déposer vos fiches de vœux à l'IUFM, remettez-nous un double de votre fiche de vœux.
- *Calendrier donné sous réserve de modifications (comme presque chaque année)*
- Nous invitons tous ceux qui ne l'ont pas fait à nous envoyer le double de leur fiche de vœux pour que notre délégué du personnel présent au groupe de travail du 4 juin puisse jouer son rôle de surveillance et de contrôle, encore plus indispensable dans les conditions où s'est déroulé le dépôt des fiches de vœux. (envoi par fax ou par mail 04 91 33 55 62 [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org))
- Nous invitons tous les stagiaires à nous transmettre leur barème (s'ils le connaissent) sinon à nous préciser s'ils ont des enfants( et leur nombre) ou s'ils ont été liste-complémentaires (avec la date d'entrée dans l'éducation nationale, leur échelon s'ils le connaissent).
- Le SNUDI FO tiendra une permanence téléphonique au siège départemental après le Groupe de travail. TEL.: **04 91 00 34 22** **06 13 80 64 16**

### Validation de l'année

Fin d'année bien chargée, parallèlement au mouvement une série de réunion se penche sur la validation de votre année.

**Fin mai, le conseil de GFP** se réunit afin d'élaborer une appréciation d'ensemble sur votre année scolaire, synthèse donnée à la commission de validation du site.

**10 juin 09 se tient la commission de suivi du stage R3b**, ou encore appelé « jury de stage » du site d'Aix.

Dans le cas d'une visite inscrite comme « non-satisfaisant » cette commission diligente une visite tripartite : PIUFM, PEIMF, IEN, pour donner un avis supplémentaire à la commission de validation départementale.

**Vendredi 12 juin 09 se tient la sous-commission de validation du site d'AIX** qui examine l'ensemble de la scolarité de chaque stagiaire ( stages, mémoire, dossier-co, GFP, ...) et qui prépare les propositions pour la commission départementale.

**Le 19 juin le 1<sup>er</sup> jury Académique**, au vu des divers éléments, propose au Recteur d'Académie pour chaque stagiaire :

- la titularisation
- Un stage supplémentaire avec une visite évaluative d'un IEN d'un autre département.
- le redoublement en IUFM (en particulier pour les absences de 36 jours et plus)
- la prolongation de scolarité sur le terrain le licenciement ( en particulier pour les stages R3 non effectués)

**Début juillet le Recteur** prononce la titularisation des stagiaires pour 01/09/09.

Pour les stagiaires qui ont eu à subir une « contre visite », si la visite a été satisfaisante : le recteur examine le rapport de ce jury, s'il est favorable : titularisation.

Dans le cas contraire il se prononce pour l'un des cas ci-dessus.

**RAPPEL : Si vous avez rencontré des difficultés, si certains éléments n'ont pas été validés dans votre scolarité, si vous totalisez plus de 36 jours d'absence, y compris pendant les vacances, ne restez pas isolés, pensez à nous contacter le plus vite possible et à constituer un petit dossier qui nous permettrait de vous défendre au mieux. Il est toujours préférable d'intervenir avant le jury académique.**

## **Après le mouvement**

Bien entendu vous allez prendre contact rapidement avec votre nouvelle école, sachez que :

- L'attribution des classes est de la compétence du conseil des maîtres.
- Les échanges de services ne se font que sur la base du volontariat et ne peuvent en aucun cas vous être imposés, y compris pour l'enseignement des langues étrangères.
- Par contre ceux qui auront été nommés sur des postes fléchés (allemand) seront en contre partie beaucoup plus sollicités, avec une défense plus difficile.
- Que pour le moment nos obligations de service ne nous obligent qu'à une seule journée de pré-rentrée, le 1<sup>er</sup> septembre, comptant dans le cadre des 108 h annualisées, la seconde sur ces mêmes heures, sera à effectuer avant les vacances d'automne.

Face aux différentes pressions exercées sur les T1 maintenus dans un état de dépendance avec la poursuite de la formation initiale et l'absence d'inspection, il est indispensable dès la rentrée de se tenir informer syndicalement, et mieux encore de syndiquer.

Le syndicat n'est pas un service complémentaire à l'administration mais avant tout un outil de revendications et de protection du salarié et de son outil de travail, dans ce cadre je vous rappelle que l'actualité mène le SNUDI FO à revendiquer :

- **Retrait du décret du 18 mai 2008 réduisant la semaine élève et introduisant du soutien scolaire en dehors des réseaux.**
- **Abandon du relevé de conclusion annualisant 108 heures pour les enseignants, introduisant ainsi la flexibilité dans nos obligations de service.**
- **Abandon de l'expérimentation Base Elève.**
- **Annulation de toutes les fermetures de classes, ouvertures des classes nécessaires.**
- **Rétablissement de tous les postes des réseaux, maintien et extension.**
- **Défense de l'école maternelle.**
- **Abandon de la masterisation qui privera les futurs enseignants de formation initiale.**
  
- ... *infos sur notre site*     [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

➔ **Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière**

NOM :----- Prénom :-----

Adresse :-----

Téléphone :----- e-mail :-----

**Contacts**    IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr  
                  IUFM Marseille : M. DUPUY 06 13 80 64 16 contact@snudifo13.org

➔ **Je désire adhérer au SNUDI-FO**

**Cotisation pour l'année 2009:** payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2009)

**PE2 : 75 €    T1: 125€    PE1: 20€    Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles**